

LA POSITION UNIQUE DE LA CROIX-ROUGE

Sous ce titre, M. A. van Emden, directeur général de la Croix-Rouge néerlandaise, publie un intéressant article relatif à la position particulière qu'occupe la Croix-Rouge parmi les autres institutions humanitaires. Cet article a paru dans la revue de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge Panorama, ainsi que dans la Revue de la Croix-Rouge des Pays-Bas, et nous pensons utile d'en donner connaissance à nos lecteurs.

La Croix-Rouge, s'inspirant de sentiments humanitaires, s'efforce aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, de prévenir et d'adoucir les souffrances humaines sans distinction de classe, de race, de naissance, de religion, de tendance politique ou de tout autre critère. En diverses circonstances, ces principes — ou ligne de conduite si l'on veut — ont été appliqués dans le passé et le sont encore journellement. Malgré les progrès énormes enregistrés en différents domaines, malgré tout ce qui a été acquis grâce à la technique moderne — et malgré une civilisation en constante évolution — pour soulager la souffrance humaine dans notre société moderne, les besoins d'assistance sont encore considérables.

Cette aide est offerte constamment par la Croix-Rouge, parfois discrètement, parfois d'une façon plus spectaculaire, mais toujours conformément aux principes fondamentaux qui régissent les activités de la Croix-Rouge.

Grâce à ce programme, la position de notre institution est généralement reconnue et appréciée dans la plupart des pays. C'est sans conteste le cas là où la Croix-Rouge s'est intégrée à la vie sociale au cours des années et où elle a eu le temps de s'organiser pour mener à bien sa tâche. Signalons cependant que parfois — et surtout dans les pays où les activités se rapportant à la santé publique et à la vie sociale ont atteint un certain niveau — la Croix-Rouge est considérée simplement comme une des nombreuses institutions travaillant en ce domaine. Il est utile de souligner que la Croix-Rouge reconnaît et apprécie sans exception tout ce qui a été réalisé à ce sujet par d'autres organismes et ne prétend nullement se placer au-dessus d'eux. Sa position pourtant est particulière et même unique, et c'est pourquoi il est utile d'insister sur ce qui suit :

Son impartialité. — Divers organismes dont les activités embrassent une ou plusieurs branches se rapportant à la santé publique, au travail social ou à d'autres activités, sont nés de l'initiative de quelques groupes. Il peut en résulter que, dans l'exercice de leurs tâches, ils appliquent certaines restrictions se rapportant par exemple à la religion ou aux conceptions philosophiques. La Croix-Rouge, de par ses principes, ne connaît aucune sorte de restriction vis-à-vis de ceux qui sont à secourir.

Sa flexibilité. — Dans presque tous les pays, la Croix-Rouge remplit un nombre plus ou moins élevé de tâches tout en évitant — à juste titre à notre avis — d'empiéter sur le terrain où un ou plusieurs autres organismes sociaux déploient déjà une activité. Mais il est aussi évident que, de par sa situation, la Croix-Rouge ne peut refuser aucune tâche faisant partie de son programme, car elle ne nuirait à ceux qui, pour une aide spéciale, voudraient avoir recours à elle.

Sa force sur le plan international. — Les Sociétés de la Croix-Rouge répandues dans le monde entier sont groupées au sein d'une organisation internationale. Ainsi s'est formé un lien entre associations nationales qui, en certains cas, par exemple lors de grandes catastrophes, s'entraident efficacement. Il est possible en outre d'échanger des expériences profitables à chacun, soit directement, soit par l'intermédiaire des publications de l'organisation internationale. Cette dernière a également un rôle de stimulant et de coordination.

Son rôle dans l'application des Conventions de Genève. — Découlant des quatre Conventions de Genève, des tâches très particulières sont réservées à la Croix-Rouge en temps de guerre ou lorsqu'il y a menace de conflits. Il va de soi que, pour une bonne exécution de ces tâches, les préparatifs doivent déjà se faire en temps de paix. Nous pensons à l'acquisition et à l'entretien du matériel, à la formation du personnel, aux pourparlers avec les services médicaux de l'armée, etc.

Toutes ces activités font également ressortir combien la Croix-Rouge occupe une place toute particulière.

Son organisation bénévole. — Souvent, beaucoup plus que d'autres organismes, la Croix-Rouge peut compter sur un grand nombre de collaborateurs bénévoles. Ce système stimule les liens existant entre le personnel et l'organisation de la Croix-Rouge et aide à éveiller la sympathie du public à son égard, ce qui est important puisqu'elle doit constamment faire appel à la générosité de la population afin d'assurer la réalisation de ses objectifs et le développement de ses activités.

L'attirance qu'elle exerce vis-à-vis de la jeunesse. — La Croix-Rouge fait participer les jeunes à son travail — dans certaines contrées, peut-être plus que dans d'autres — en donnant à la Croix-Rouge de la Jeunesse un rôle déterminé à remplir. Comme exemples, citons leur action en faveur de la protection de la santé, le développement de l'amitié, de la serviabilité. Certains pays connaissent une organisation de jeunesse avec des membres attirés, ailleurs le programme est exécuté grâce à la collaboration des clubs et des écoles. Dans les deux cas, il s'agit surtout de familiariser les jeunes avec le travail et l'idéal de la Croix-Rouge et de leur permettre de contribuer à la réalisation de certains objectifs. S'ils ont appris à mieux connaître la Croix-Rouge et ses principes, beaucoup seront disposés, lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte, à se joindre à leurs aînés pour reprendre le travail de ceux pour qui est venu le temps de nous quitter.

... Le fait même que, dans l'accomplissement de son action, la Croix-Rouge ne connaisse aucune sorte de discrimination, implique la neutralité dont cet organisme doit se prévaloir.

... La position toute particulière qu'occupe la Croix-Rouge parmi les autres institutions humanitaires est nettement reconnue dans certains pays, mais l'est moins dans quelques autres. Selon nous, il est important que chaque Société de la Croix-Rouge s'applique à consolider sa position dans l'ensemble de l'organisation sociale de son pays. L'échange d'expériences en ce domaine peut constituer un apport utile dans les contacts internationaux.

En tenant compte de la position particulière de la Croix-Rouge, on peut se demander finalement si celle-ci doit entretenir des relations étroites — et éventuellement collaborer — avec d'autres organismes ayant également pour but de soulager la souffrance humaine. La réponse doit être affirmative. Les contacts aussi bien que la collaboration peuvent être souhaitables et d'une grande valeur. La Croix-Rouge ne pourra pourtant jamais perdre de vue qu'elle doit conserver sa neutralité. Une telle situation, en soi très regrettable, renferme en somme la confirmation de la position particulière de la Croix-Rouge. Il faut souhaiter que notre aperçu sur la position de la Croix-Rouge pourra aider à diminuer et même à supprimer certains malentendus qui existent à ce sujet. Ce ne sera qu'à l'avantage de tous ceux dont l'activité a pour but l'entraide.
